

Initiatives ministérielles

On a soumis au comité des études effectuées en Angleterre, au Canada et aux États-Unis. En ce qui concerne les jeunes contrevenants, ces études ont montré qu'une minorité de délinquants masculins étaient responsables de la majorité de tous les crimes commis.

Le président de l'Association de directeurs de police du Québec et directeur du Service de police de Hull a fait part au comité des conclusions de certaines recherches montrant que 80 p. 100 des crimes sont commis par environ 20 p. 100 des délinquants.

À partir des propos des personnes intéressées et des rapports d'arrestation de délinquants ayant un long casier judiciaire, le comité a pu constater que ces gens avaient commencé à commettre des infractions très jeunes, que ces infractions étaient devenues progressivement plus violentes et qu'une proportion importante des jeunes contrevenants récidivistes devenaient des criminels à l'âge adulte.

Un professeur de criminologie de l'Université d'Ottawa a précisé au comité qu'environ 75 à 80 p. 100 des adultes incarcérés avaient été des jeunes contrevenants récidivistes. Le comité a appris que le niveau de criminalité dans une société ne pouvait être dissocié des conditions socio-économiques et politiques. Des recherches en sciences sociales ont permis de trouver, dans le milieu social des délinquants récidivistes, de nombreux facteurs interreliés qui favorisent la criminalité.

À partir de ses conclusions, le comité a soumis au gouvernement précédent un certain nombre de recommandations au sujet de la prévention du crime, mais ce dernier n'a pas présenté ni même proposé de mesures montrant qu'il avait l'intention de jouer un rôle de chef de file dans la prévention du crime.

Nous avons maintenant un nouveau gouvernement qui a la même approche face au crime. Nous semblons nous contenter de nous attaquer aux symptômes de la criminalité, plutôt qu'aux causes profondes de ce phénomène. Tant que le gouvernement ne pourra pas trouver les causes de la criminalité, tant qu'il n'établira pas les raisons qui expliquent la violence familiale et la violence contre les femmes, nous continuerons d'être confrontés à ce problème.

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, je voudrais féliciter la secrétaire d'État de l'excellent discours qu'elle a prononcé sur cette question très importante et remercier à l'avance tous les députés qui vont prendre la parole sur cette question.

Je voudrais brièvement faire part aux députés d'un exemple de violence conjugale. Pendant environ cinq ans, j'ai fait partie du conseil d'administration d'un refuge pour femmes battues de ma circonscription, Mississauga-Sud. Ce refuge s'appelle Interim Place. J'ai été très heureux d'apprendre que Interim Place avait réussi à obtenir des fonds supplémentaires pour ouvrir un deuxième refuge.

Je tiens à dire aux députés qu'en un mois seulement, du temps où je faisais partie du conseil, le refuge avait dû refuser 80 femmes, faute de place. Elles n'avaient aucun endroit où aller avec leurs enfants. Cela vous donne une idée de l'ampleur du problème qui existe au Canada. Comme la ministre l'a déclaré, la

moitié des femmes seront victimes de violence familiale au cours de leur vie.

• (1140)

Étant donné la gravité de la question de la violence familiale et étant donné aussi que la Chambre est actuellement saisie d'un projet de loi, le projet de loi C-41, qui essaie d'identifier les circonstances aggravantes que sont le parti pris, les préjugés ou la haine, le député peut-il me dire s'il est d'accord pour que l'on inclue la question de la violence familiale ou de la violence conjugale dans les questions où interviennent du parti pris, des préjugés et de la haine et qui justifient l'imposition d'une peine plus sévère que celle imposée pour l'infraction, comme telle, qui a été commise?

M. Ramsay: Madame la Présidente, je remercie le député de sa question, que j'estime importante. Effectivement, si l'État le désire, il pourrait renforcer les peines infligées à la suite d'infractions. Mais tous doivent être égaux devant la loi. Les tribunaux et les juges devraient avoir le pouvoir discrétionnaire, compte tenu des circonstances, d'imposer ou non une peine plus sévère à une personne reconnue coupable d'une infraction motivée par la haine ou les préjugés.

Pendant les 14 années où j'ai été chargé de l'application de la loi, je n'ai jamais eu connaissance de cas d'agressions qui aient été motivées par autre chose que la colère, la haine ou les préjugés. Je n'ai jamais vu de cas d'agressions motivées par des sentiments positifs comme l'amour ou la compassion. Parmi les centaines de prévenus que j'ai amenés devant les tribunaux, aucun n'était animé par des sentiments de ce genre.

Lorsque je songe à la question du député et que j'examine le projet de loi C-41, je me demande pourquoi nous ne laissons pas aux tribunaux le soin de renforcer les peines et de les rendre plus sévères. Lorsque les tribunaux estiment que des circonstances particulières justifient l'imposition d'une peine plus sévère, ils devraient avoir le pouvoir discrétionnaire d'agir en ce sens.

L'hon. Ethel Blondin-Andrew (secrétaire d'État (Formation et Jeunesse), Lib.): Madame la Présidente, je suis heureuse et honorée, ce matin, de prendre part au débat sur la motion voulant que la Chambre prenne bonne note de l'anniversaire de l'assassinat de 14 femmes à l'École polytechnique le 6 décembre 1989 et du besoin urgent de prendre des mesures pour éliminer la menace de violence dans la société, y compris contre les femmes.

Je trouve ce débat particulièrement important parce qu'il y a un an jour pour jour, je suis allée à un service commémoratif pour ces 14 femmes à Montréal et j'y ai pris la parole. C'est une expérience qui a débouché pour moi sur un engagement envers la société, l'engagement à travailler pour que les êtres humains se vouent les uns aux autres le respect et la dignité qu'ils méritent, l'amour, la compassion et le désir de collaborer intensément avec tous les membres de la société.

Nous devons travailler avec les hommes, les femmes, les familles et les communautés, avec les divers paliers de gouvernement et l'ensemble des institutions de notre pays, de même qu'avec nos enfants, à créer une société sans violence. C'est une tâche très difficile à une époque où les guerres se multiplient dans le monde.